



Tél. 04.92.34.01.12 (2 lignes groupées)

Fax. 04.92.34.54.77

mairie-de-malijai@wanadoo.fr

Site : www.malijai.com

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à 18 heures,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, LEJEUNE Régine, ROBERT Carole, DECAYEUX Martine, JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, DURAND Thierry, LEMERLE Georges, VARCIN Alexandre, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

Absents excusés: Mme BIANCO Maryline, Mme COLSON Edith, Mme KERBOUA Yasmina, Mr GONCALVES Gilles, Mr GUEUGNON Gilbert, Mr BONO Vicente, Mr KRUCZYNSKI Arnaud, et Mr CASANOVA Jean-Paul.

Procurations : Mme BIANCO Maryline donne procuration à Mr DURAND Thierry, Mme KERBOUA Yasmina donne procuration à Mme LEJEUNE Régine, Mr GONCALVES Gilles donne procuration à Mme GAUBERT Marion, Mr GUEUGNON Gilbert donne procuration à Mr CHATARD Gilles, Mr BONO Vicente donne procuration à Mr LEMERLE Georges.

Mme FONTAINE Sonia a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Il annonce des procurations.

Le quorum est atteint.

Mme Sonia FONTAINE est désignée secrétaire de séance.

POINT N°1 RYTHMES SCOLAIRES DEMANDE DE RETOUR A LA SEMAINE A 4 JOURS

Mme Marion GAUBERT, adjointe aux affaires scolaires expose le sujet :

Le 28 juin 2017, le décret permettant la demande de dérogation pour un retour au fonctionnement scolaire à 4 jours a été publié.

La commune a fait le choix de rester au fonctionnement légal pour l'année 2017/2018 cela ne laissait pas suffisamment de temps pour avoir une vraie concertation et réorganiser tous les services concernés.

En conséquence, dès le mois d'octobre des questionnaires ont été distribués aux familles, aux enseignants et aux assistantes maternelles de la commune. Les résultats montrent un souhait majoritaire de retour à la semaine à 4 jours pour septembre 2018.

Il était alors nécessaire de définir les nouveaux horaires d'école, en respectant les obligations règlementaires, et en essayant de répondre à la demande de tous les partenaires.

C'est pour cela que plusieurs réunions ont eu lieu depuis janvier avec les enseignants, le personnel, les assistantes maternelles pour exposer les desideratas de chacun, dans l'intérêt des enfants.

La demande des enseignants étaient d'avoir plus de temps d'enseignement le matin que l'après-midi.

La demande de la commune était de revenir à une pause méridienne de 2 heures car actuellement les enfants n'ont pas le temps de souffler entre la cantine et l'école.

La demande des assistantes maternelles étaient de respecter le rythme des enfants, notamment par rapport aux horaires de sieste.

Des simulations ont été effectuées sur la réorganisation des temps de travail des agents communaux, afin de ne pas augmenter les charges du personnel, et en essayant de répondre aux demandes individuelles.

Après plusieurs propositions et contre-propositions, un compromis validé avec les enseignants a été trouvé sur la proposition suivante : 8 h 15 / 11 h 30 et 13 h 30 / 16 h 15.

Ainsi,

- les horaires seront identiques pour les 2 écoles ;
- le souhait des enseignants d'avoir 3 h 15 d'enseignement le matin sera respecté ;
- le souhait de la commune d'une pause méridienne de 2 h est respecté ;
- la commune maintiendra le service de sieste pour les petits à 13 h ;
- elle assurera une garderie le matin jusqu'à 8 h 15 et l'après-midi à partir de 16 h 15 ;
- le centre de loisirs sera rouvert le mercredi matin et après-midi, comme c'était le cas avant la réforme ;
- ces horaires permettent de maintenir l'aide aux devoirs qui a été mise en place avec le centre social la Marelle ;

Les conseils d'école se réunissent les 22 et 23 mars prochains.

Mme GAUBERT demande s'il y a des questions ou des remarques.

Mme Martine DECAYEUX pose la question de l'organisation de la garderie périscolaire car l'Education Nationale a mis des moyens supplémentaires sur la commune, mais les enfants de moins de 4 ans ne sont pas accueillis à la cantine et à la garderie. Il y a eu une réunion avec les assistantes maternelles, qui elles aussi sont pénalisées car elles préféreraient garder des bébés plutôt que des périscolaires. Il y a plusieurs parents qui ont des problèmes d'organisation.

Mme GAUBERT répond que le règlement du centre sur l'accueil des moins de 4 ans date de l'ouverture du centre, et que même s'il a été revu cette problématique n'a rien à voir avec le retour à la semaine à 4 jours puisqu'elle existe dans les 2 cas.

Mme DECAYEUX dit que si l'on se bat pour maintenir un service d'écoles, il faut éviter que les parents n'aillent inscrire leurs enfants ailleurs parce qu'il n'y a pas les services périscolaire ici. Les assistantes maternelles ne veulent pas prendre les enfants en périscolaire car c'est moins intéressant. Elle souhaite attirer l'attention car l'Education Nationale ne maintiendra pas les moyens si les enfants partent ailleurs. Actuellement on apporte un soutien aux écoles rurales, il faut faire attention à l'articulation.

Mme GAUBERT précise qu'il faut effectivement savoir ce que l'on veut et mettre les moyens en face.

Monsieur REYNIER-MONTLAUX souhaite savoir ce qui a motivé le 8 h 15 et le 16 h 15.

Mme GAUBERT explique que les enseignants voulaient avoir ¼ d'heure d'enseignement supplémentaire le matin, mais que si mettait 8 h 30-11 h 45 et 13 h 45-16 h 30 l'horaire des petits en maternelle pour la sieste était trop tardif et en contradiction avec les besoins des enfants.

Monsieur REYNIER-MONTLAUX remarque que finalement la réforme est annulée au bout de 3 ans, et que les arguments défendus par les maires il y a 3 ans sont toujours d'actualité.

Monsieur le Maire souligne qu'effectivement, on ne discute pas du rythme des vacances scolaires, car les lobbies sont là et très puissants.

Mme FONTAINE souligne que les réformes successives sont très lourdes pour les communes.

Mme DECAYEUX précise que dans la réforme d'origine les besoins physiologiques des enfants étaient pris en compte, puisqu'elle prévoyait l'école sur 5 jours mais avec ½ journée complète où les collectivités auraient organisé des activités mais la pression des communes et des enseignants ont transformé la réforme en choisissant de finir l'école à 15 h 30.

Monsieur REYNIER-MONTLAUX précise que la réforme a aussi été très mal financée et que cela n'a pas bénéficié aux enfants.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu beaucoup d'emplois supprimés dans les associations avec cette réforme.

Mme GAUBERT propose de passer au vote :

Elle propose donc :

- de solliciter la dérogation pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours,
- de proposer les horaires suivants : 8 h 15 / 11 h 30 et 13 h 30 / 16 h 15.

Voté à l'unanimité.

=====
La Séance est levée à 18 heures 30.
=====

La Secrétaire de Séance
Mme Sonia FONTAINE

